

Une nouvelle asso pour renforcer la compétitivité des entreprises de la meunerie

© 17/01/2019 | 👤 SG • 📰 Terre-net Média

À la suite de leur démission de l'Association nationale de la meunerie française, Ca.pro.ga La Meunière, Grands Moulins de Paris et Moulins Soufflet ont décidé de créer, avec Moulins Dumée, l'Association de promotion de la meunerie de France. Ils entendent ainsi « défendre un projet à même de renforcer la compétitivité des entreprises françaises de la meunerie ».

Les acteurs **Ca.pro.ga La Meunière** (coopérative agricole du Loiret, 2 000 adhérents, 600 000 t de céréales), **Grands Moulins de Paris** (entreprise du groupe coopératif Vivescia), **Moulins Dumée** (entreprise familiale de l'Yonne, 33 M€ de CA) et **Moulins Soufflet** (668 780 t de farines par an, 369 M€ de CA) ont décidé de créer, lundi 14 janvier 2019, l'**Association de promotion de la meunerie de France**. Leur objectif : « représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics », expliquent-ils dans leur communiqué.

Une initiative qui fait suite à la démission, depuis le 11 janvier 2019, de Ca.pro.ga La Meunière, Grands Moulins de Paris et Moulins Soufflet de l'**Association nationale de la meunerie française (ANMF)**. Ces trois acteurs étant en « désaccord profond avec la décision du conseil d'administration de l'ANMF de proposer une **augmentation de la cotisation volontaire obligatoire (CVO) perçue sur les farines panifiables** à hauteur de 5 euros à compter du 1^{er} juillet 2019 ».

L'Association de promotion de la meunerie de France entend ainsi « défendre un projet à même de renforcer la compétitivité des entreprises de la meunerie de France ». La nouvelle association « plaide pour un **maintien de la CVO au niveau actuel de 0,2 € par tonne** ».